

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le 11 septembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 17 septembre, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absent : Monsieur Nicolas PIERRAT

Absents excusés : David CANALES qui donne pouvoir à Antoine PREVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Christian POUSSET

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, approuvé et signé.

2018-35 POINT LES TRAVAUX

Monsieur Régis VRAIN fait un point sur les travaux suite à la réunion de la commission.

- La réfection du château d'eau est terminée, prévoir la réunion de fin de chantier avec Monsieur Dupont.

Le raccordement avec la commune de Charsonville ne se fera pas avant 2023. La commune de Charsonville doit prévoir ses propres travaux et ensuite intégrer leur syndicat des eaux. Travaux pour la prochaine mandature.

- Depuis la dernière réparation sur le réseau d'eau, il n'y a plus de perte d'eau.
- La réfection des routes mal exécutée doit être refaite. La route de Mocquesouris sera donc fermée lundi 24 septembre pour travaux. La portion devant le bois de Thorigny sera en enrobé coulé à froid, celle de Buisson Vallée en bi-couches gravillons.
- L'ouverture des plis pour les travaux du clocher de l'église a eu lieu le 27 juillet dernier. Trois entreprises ont répondu pour le lot maçonnerie (ROC Orléans, LAGARDE et LEFEVRE), une seule pour les vitraux (WOLINSKI).

Une souscription via la fondation du Patrimoine est envisagée en complément des subventions obtenues (DETR : 45360 € et Département du Loiret : 27 000 €).

- La réception de la première tranche des travaux de l'éclairage public aura lieu le 18 septembre 2018 (il faudrait redresser les lampadaires de la salle polyvalente).
- Les travaux du futur lotissement sur un terrain appartenant à Madame Cuillerdier sont à l'étude. Une partie du bornage est réalisé. Monsieur Pereira (lotisseur), doit revoir les conventions avec LogemLoiret (projet de six pavillons pour personnes âgées).
- Travaux 2019 prévisionnels :

1. La couverture et les gouttières de l'école seraient à revoir ainsi que la couverture de la cantine.

Un devis de réfection totale ou de remaniement est demandé sur chaque site afin de pouvoir solliciter des subventions pour 2019.

2. Dans la salle de l'écu prévoir la réfection intérieure des murs et revoir l'isolation de la porte à double battants.

2018-36 DÉLIBÉRATION SUR LA REEVALUATION DU LOYER DE LA SALLE DE L'ÉCU

Suite à l'augmentation de l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers), le loyer de la salle de l'Écu passe de 254,74 € à 255,04 € par an.

2018-37 DÉSIGNATION D'UN DPO (Délégué à la Protection des Données)

Il est envisagé au sein de la Communauté de Communes une prestation groupée concernant la protection des données. Le Gip Recia aurait la possibilité de prendre le DPO mutualisé avec les sept outils de base. Le coût de cette prestation varierait de 750 à 1 075 € pour notre commune. Dans l'attente de plus amples informations. Le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous documents afférents à cette prestation.

2018-38 CESSION D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE INGENOV45 AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Créée en novembre 2013, la SPL Ingenov45, à laquelle la Commune de Baccon a adhéré par délibération du 30 janvier 2017, a connu une baisse d'activité engendrant des pertes comptables importantes sur les deux derniers exercices.

Ces pertes ont conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 19 juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.

Parallèlement, le Département du Loiret a développé une nouvelle offre gratuite de services aux territoires dénommée CAP Loiret.

Toujours dans cette volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé, par délibération du 25 mai 2018, à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaires qui auraient délibéré en ce sens d'ici le 31 décembre 2018.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Baccon de délibérer avant l'échéance impartie du 31 décembre 2018 pour solliciter du Département du Loiret le rachat de l'intégralité des actions détenues, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder la totalité de une action souscrite au capital de la SPL Ingénov45 au bénéfice du Département du Loiret.

- Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du commerce,
- Vu les statuts de la Société Publique Locale Ingenov45, adoptés le 4 décembre 2013,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2017 ayant approuvé l'adhésion de la Commune de Baccon à la Société Publique Locale Ingénov45 via la souscription de une action à la valeur nominale unitaire de 500 euros,
- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 25 mai 2018 approuvant le principe du rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires de la SPL Ingénov45,

Après en avoir délibéré,

- Article 1^{er} : le Conseil Municipal décide de céder l'intégralité de l'action détenue au sein du capital de la Société Publique Locale Ingénv45, soit une action, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à la valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de 1x500 euros.
- Article 2 : la recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1^{er} de la présente convention sera imputée sur le budget communal.
- Article 3 : Madame le Maire est autorisée à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférant à l'exécution de l'opération de cession décidée à l'article 1^{er} de la présente délibération.

2018-39 RAPPORT DE VISITE STATIONS D'ÉPURATION

Suite à un rapport reçu du Département dans la cadre de la convention d'assistance technique, il apparaît que les résultats des analyses pratiquées sont bons et tendraient à indiquer le bon fonctionnement de la station du Bourg. Pour la station de la Renardière, il conviendrait de recharger les filtres avec du sable propre sur 12 à 15 cm d'épaisseur. Tous ses rapports d'analyses sont adressés à Monsieur KASSA, interlocuteur assainissement au sein de la Communauté de Communes.

2018-40 ANALYSES D'EAU POTABLE

Retour d'analyses de l'ARS : en moyenne eau conforme en nitrates (1 dépassement sur 8 effectués) eau de bonne qualité bactériologique.

2018-41 RAPPORT DES DONNEES ET ANALYSE DU RADAR PEDAGOGIQUE

Suite au courrier d'un administré, un radar a été mis en place à la sortie du bourg en direction de la Renardière.

Le relevé s'est fait en deux phases : pose du radar enregistreur (sans affichage) du 27 juin au 4 juillet donnant ainsi une base de référence pour les vitesses pratiquées à cet endroit puis pose d'un radar pédagogique pendant 15 jours.

Pendant la semaine de référence, 63 % des véhicules légers dépassait la vitesse autorisée sur le tronçon. Cette proportion de véhicules est passée à 47 % pendant la semaine de pose du radar soit une baisse respective des excès de vitesse de 16 %. Cette moyenne qui était de 52,2 km pendant la semaine de référence est descendue à 48 km pendant la pose du radar. Le détail de ces relevés est disponible en Mairie.

2018-42 QUESTIONS DIVERSES

- Révision des 3 loyers communaux au 1^{er} juillet 2018 selon l'indice de référence des loyers:
 - o 25 rue des Pensées : 421,92 € à 426,02 €
 - o 24 Rue de la Planche : 336,92 € à 341,16 €
 - o 24 Rue de Mocquesouris : 453,99 € à 458,62 €
- Le département du Loiret réalise des travaux de peinture sur la RD 105 du 19 au 28 septembre, réfection du garde-corps du pont sur la Mauve.
- Les horaires de présence de notre secrétaire de mairie changent : elle ne sera plus présente le mercredi matin mais arrivera dès 8 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- La rentrée scolaire s'est bien passée. Deux classes : 28 élèves en CM2 et 25 élèves en CM1 CM2. 8 enfants sont inscrits au périscolaire.
Le SIRIS envisage de confier sa gestion administrative à la Communauté de Communes.
- A l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, l'harmonie de Meung sur Loire sera présente à notre commémoration.
- Madame Céline Camozzi informe le conseil que des détritres sont fréquemment jetés sur les voies communales et propose une journée de nettoyage. Reste à déterminer une date et prévoir des équipements adéquats : gants, sacs poubelle...
- Madame le Maire informe des prochaines dates à retenir au calendrier 2019 : 6 janvier la galettes des associations, 16 janvier les vœux du Maire et 31 mars le repas de printemps.

Mme Anita BENIER

M. Frédéric DEROUCK

M. Charles MALAUZAT

M. Régis VRAIN

M. François MOREAU

Mme Christine LEMOULT

M. Nicolas PIERRAT

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

Mme Céline CAMOZZI

M. Antoine PRÉVOST

Mme Edwige GUISET

M. David CANALES

M. Nicolas d'ABOVILLE